



Madame la secrétaire générale du Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance,

copie à Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques,

Montreuil, le 11 mai 2021

Madame,

Par ce courrier, nous tenons à vous alerter sur le dysfonctionnement grave de transmission des arrêts de travail des fonctionnaires de notre ministère auprès des directions. Bien que cette problématique ait été anticipé et signalé plusieurs fois, la DGAFP ne donne pas de réponse alors que les agents et les services sont concrètement confrontés à cette rupture d'égalité de traitement.

Pour rappel, le système de télétransmission des arrêts de travail est maintenant généralisé pour tous les salariés du régime général et les imprimés Cerfa de la sécurité sociale ne sont plus du tout délivrés .

Les agents publics se retrouvent donc dans l'impossibilité de justifier leurs arrêts de travail entraînant de graves conséquences en termes de droit: pour le bénéfice de l'annulation du jour de carence, et la prise en compte rapide dans les délais des situations dues au Covid-19.

Les agents doivent déposer impérativement dans les 48 heures cet arrêt auprès de leur employeur, sinon après un premier courrier d'avertissement, ils s'exposent la deuxième fois à la réduction d'une partie de leur rémunération.

Au regard de la modernisation et dématérialisation engagée dans nos ministères, cette situation est véritablement ubuesque.

C'est pourquoi nous vous demandons de rétablir au plus vite les fonctionnaires dans leurs droits.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre courrier, veuillez accepter nos salutations syndicales

Alexandre Derigny, secrétaire général  
Fédération des Finances CGT